

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2009)  
**Heft:** 1843

**Artikel:** Armes en chiffres : un élément de décryptage en marge de la votation fédérale du 29 novembre sur l'interdiction d'exporter du matériel de guerre  
**Autor:** Jaggi, Yvette  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1013979>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Armes en chiffres

*Un élément de décryptage en marge de la votation fédérale du 29 novembre sur l'interdiction d'exporter du matériel de guerre*

Yvette Jaggi (31 octobre 2009)

A moins d'un mois de la votation sur l'initiative populaire fédérale pour l'interdiction d'exporter du matériel de guerre, on devine facilement quelles sont les statistiques douanières qui intéressent le plus.

Car elles existent les statistiques sur les ventes de matériel de guerre à l'étranger, établies au franc et au kilogramme près, publiées chaque trimestre par pays de destination, récapitulées chaque année par pays et selon les dix catégories de matériel (sur 22) effectivement vendues. Mis en tableaux disponibles sur le site internet du SECO, les chiffres sont justes, à la suisse, avec des totaux qui jouent, en lignes comme en colonnes.

Des chiffres justes, à n'en pas douter, mais qui suscitent questions et interprétations diverses.

Concernant les pays tout d'abord. Les plus fidèles clients de l'industrie suisse de matériel de guerre – Ruag, Swiss Arms. Pilatus, Mowag – se trouvent en Europe occidentale et dans la péninsule arabe, aux Etats-Unis, en Malaisie et à Singapour aussi. Ces dernières années, divers pays ont fortement augmenté leurs achats, tels le Brésil, la Turquie ou la Pologne. Sur les pays de destination, au nombre de 57 à 72 selon les années, le cas du Pakistan mérite attention. Pas d'exportation entre 1998 et 2004, puis autorisation des

ventes en 2005 une fois un calme relatif revenu au Cachemire, reprise effective des livraisons en 2007, qui propulsent le Pakistan au sixième rang des plus gros clients (37,5 millions de francs) et même au premier rang en 2008 (110 millions), malgré une suspension totale des autorisations d'exporter entre le 14 novembre 2007 et le 2 avril 2008. Nouvelle suspension partielle au début de cette année, qui a fait reculer le Pakistan dans les profondeurs du classement, avec moins de 10'000 francs d'achats.

Dans ces fluctuations, Doris Leuthard, cheffe du département de l'économie, lit la preuve de la flexibilité de la politique suisse d'exportation de matériel de guerre, adaptée par le Conseil fédéral au fur et à mesure des événements dans les pays de destination. Les quelque 70 professeurs de droit qui lui ont écrit une lettre ouverte voient dans les mêmes variations l'impossible cohérence dans l'application de l'ordonnance sur le matériel de guerre.

D'ici la votation du 29 novembre, la bataille des chiffres va se poursuivre, alimentée par les statistiques portant sur les neuf premiers mois de cette année, qui viennent de révéler une nouvelle augmentation globale des exportations de matériel de guerre (508 millions de francs en 2009 contre 499 millions

l'an dernier pour la même période).

Autres chiffres en discussion: le nombre des places de travail qui pourraient disparaître en cas d'acceptation de l'initiative, entre 2'000 et 10'000 selon les estimations des employeurs. Beaucoup moins selon les initiateurs, qui évoquent de bonnes possibilités de conversion pour les entreprises travaillant en tout ou partie pour la production de matériel de guerre destiné au marché intérieur, réputé trop petit pour assurer leur survie. Ruag a beau avoir le département fédéral de la défense pour principal client, les produits et services civils n'en représentent pas moins tout près de la moitié de ses 1600 millions de chiffres d'affaires.

Autre débat, moins de chiffres que de fond. Quelle volonté de faire exemple, en s'abstenant de produire des armes ou du moins de les exporter vers quels pays pas amis? Quelle nécessité de trouver des alternatives au système d'approvisionnement de quelle armée suisse?

La vraie question, entre impératif moral et présomption politique, reste de savoir comment la Suisse peut contribuer à développer le cercle vertueux du désarmement, au-delà des priorités reconnues et des conventions passées concernant le nucléaire ou les mines anti-personnel.